

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de

SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-79

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL DANS
CHAQUE CONSEIL
D'ECOLE ELEMENTAIRE
OU MATERNELLE -
MODIFICATIONS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

Par délibération N° 2014-40 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné ses représentants dans les conseils d'écoles élémentaires et maternelles de la commune.

Plusieurs représentants du Conseil Municipal aux conseils d'écoles doivent être remplacés.

Il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles désignations au sein de chaque conseil d'école élémentaire ou maternelle.

Les articles D411-1 et D411-2 du Code de l'Education prévoient l'institution, dans chaque école, d'un conseil appelé à statuer sur différents sujets en relation avec le fonctionnement de l'école dont notamment :

- le règlement intérieur de l'école
- l'organisation de la semaine scolaire dans le respect du cadre défini par le ou la Ministre de l'Education Nationale
- le projet d'école
- l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

Les conseils d'écoles se réunissent une fois par trimestre et sont composés :

- du directeur de l'école, Président
- du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par l'assemblée délibérante
- des membres de l'équipe éducative
- des représentants des parents d'élèves
- d'un délégué départemental de l'Education Nationale

L'Inspecteur de l'Education Nationale assiste de droit aux réunions.

Conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner un de ces membres pour chacune des écoles désignées selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Il est précisé que, conformément au même article L. 2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE

à l'unanimité, par 40 voix pour, de voter à main levée ;

Deux conseillers municipaux décident de ne pas prendre part aux votes relatifs à l'ensemble de la présente délibération N° 2017-79

- DESIGNE

pour le GROUPE SCOLAIRE BERTHIE ALBRECHT

- **Ecole élémentaire** - 31, rue de l'Oratoire : **Mme Isabelle MAINAND**

à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.

- **Ecole maternelle** - 14, rue de l'Oratoire : **Mme Marie-Hélène ROUCHON**

à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.

pour le GROUPE SCOLAIRE ANDRE MARIE AMPERE

- **Ecole élémentaire** - 124, rue Pierre Brunier : **Mme Chantal CRESPI**

à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.

- **Ecole maternelle** - 124, rue Pierre Brunier : **Mme Chantal CRESPI**

à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.

pour le GROUPE SCOLAIRE VICTOR BASCH

- **Ecole élémentaire** - 184, chemin Wette Faÿs : **M. Frédéric JOUBERT**

à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de Mme Marie-José BAJARD recueille 4 voix.

- **Ecole maternelle** - 244, chemin Wette Faÿs : **M. Frédéric JOUBERT**

à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de Mme Marie-José BAJARD recueille 4 voix.

pour le GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT

- **Ecole élémentaire** - 25, chemin Jean-Baptiste Gilliard : **Mme Virginie DU GARDIN**
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.
- **Ecole maternelle** - 25, chemin Jean-Baptiste Gilliard : **Mme Viviane WEBANCK**
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.

pour le GROUPE SCOLAIRE PIERRE et MARIE CURIE

- **Ecole élémentaire** - 17, rue Lucien Maître : **Mme Geneviève SEGUIN-JOURDAN**
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.
- **Ecole maternelle** - 15, rue Lucien Maître : **M. Laurent MICHON**
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.

pour le GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT

- **Ecole élémentaire** - 9, rue Jean Pellet : **Mme Nathalie MERAND-DELERUE**
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.
- **Ecole maternelle** - 7, rue Jean Pellet : **M. Gaël PETIT**
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.

pour le GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES

- **Ecole élémentaire** - 1, Place Jules Ferry : **M. Jean-Paul ROULE**
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Gilles DUREL recueille 4 voix.
- **Ecole maternelle** - 40, rue Nuzilly : **M. Patrick CIAPPARA**
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Gilles DUREL recueille 4 voix.

pour le GROUPE SCOLAIRE MONTESSUY

- **Ecole élémentaire** - 98, rue Pasteur : **M. Damien COUTURIER**
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Claudio PARISI recueille 4 voix.
- **Ecole maternelle** - 98, rue Pasteur : **M. Damien COUTURIER**
à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Claudio PARISI recueille 4 voix.

pour le GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

- **Ecole élémentaire** - 114, rue Jean Moulin : **Mme Sophie BLACHERE**
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.
- **Ecole maternelle** - 5, chemin de Crépieux : **Mme Marie-Odile CARRET**
à la majorité, par 36 voix pour et 4 abstentions.

pour le GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE

- **Ecole élémentaire** - 75, avenue Général de Gaulle : **Mme Evelyne GOYER**

à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.

- **Ecole maternelle** - 75, avenue Général de Gaulle : **Mme Sonia FRIOLL**

à la majorité, par 36 voix pour. La candidature de M. Fabrice MATTEUCCI recueille 4 voix.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET